



donne les précisions. Quatre personnes sont aussi présentes dans la salle.

**2012-122                    SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 361 AFIN DE TENIR COMPTE DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ DE LA MRC DE MATANE ET DE REVOIR LA DÉLIMITATION DES ZONES ET LES USAGES AUTORISÉS POUR CERTAINES ZONES.**

Considérant que l'assemblée publique de consultation pour le premier projet de règlement no. 402, a été faite en date du 14 mai 2012;

Considérant que le conseil municipal veut faire des modifications mineures à ce projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que le second projet de règlement no. 402 modifiant le règlement de zonage numéro 361 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de Matane et de revoir la délimitation des zones et les usages autorisés pour certaines zones, est adopté. Ce second projet diffère légèrement du premier projet car le second projet va permettre la location de chalets dans les zones agricoles et le maintien de la norme spéciale concernant les maisons unimodulaires pour les zones dont la norme s'appliquait.

**2012-123                    ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION É « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 364 AFIN DE DÉTERMINER LES SECTEURS ASSUJETTIS À L'OBLIGATION OU NON D'ÊTRE RACCORDÉ AU RÉSEAUX D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUT À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ».**

M. Jean-Sébastien Barriault explique le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. M. Serge Larochelle de la M.R.C. de Matane donne les précisions. Quatre personnes sont aussi présentes dans la salle.

**2012-124                    RÈGLEMENT NUMÉRO 403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 364 AFIN DE DÉTERMINER LES SECTEURS ASSUJETTIS À L'OBLIGATION OU NON D'ÊTRE RACCORDÉ AU RÉSEAUX D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUT À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN.**

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que le règlement no. 403 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 364 afin de déterminer les secteurs assujettis à l'obligation ou non d'être raccordé au réseaux d'aqueduc et/ou d'égout à l'intérieur du périmètre urbain, est adopté.

**2012-125                    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 403.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu unanimement :

Que le règlement numéro 403 intitulé : **MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 364 AFIN DE DÉTERMINER LES SECTEURS ASSUJETTIS À L'OBLIGATION OU NON D'ÊTRE RACCORDÉ AU RÉSEAUX D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUT À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN**, est adopté et qu'il fait partie des règlements de la municipalité de Les Méchins.

**2012-126**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA M.R.C. DE MATANE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL POUR LE PROJET : AFFICHAGE RÉCRÉOTOURISTIQUE.**

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Réal Isabel et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins demande une aide financière à la M.R.C. de Matane dans le cadre du pacte rural. pour le projet : Affichage récréotouristique. Que M. Jean-Sébastien Barriault maire et Mme Lyne Fortin g.m.a. directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents nécessaires au nom de la municipalité de Les Méchins.

**2012-127**

**APPUI AUX LOISIRS DE LES MÉCHINS POUR LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA M.R.C. DE MATANE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL POUR LE PROJET : INFRASTRUCTURE EN LOISIRS.**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins appuie la demande d'aide financière que Les Loisirs de Les Méchins Inc. fait à la M.R.C. de Matane dans le cadre du pacte rural pour le projet « Infrastructure en loisirs ».

**2012-128**

**LEVÉ DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est **20H05** et il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

---

Jean-Sébastien Barriault, maire

---

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière